

# PROCES VERBAL

## du Conseil d'Administration du Pôle Image Haute-Normandie

### du 18 septembre 2017

Etaient présents, représentés ou excusés à cette réunion :

#### **Administrateurs – membres actifs**

Monsieur Richard Patry  
Monsieur Jean-Pierre Le Cozic  
Monsieur Laurent Mathieu  
Monsieur Benoit Pétel (excusé)  
Madame Caroline Veltcheff (Canopé) représentée par Nathalie Yver  
Madame Fabienne Aguado  
Madame Ingrid Gogny (excusée, pouvoir à F. Aguado)  
Monsieur Alexis Delahaye (excusé)  
Madame Cécile Patingre  
Monsieur Laurent Pannier  
Monsieur Jonathan Slimak  
Madame Ginette Dislaire (excusée, pouvoir à Cécile Patingre)  
Monsieur Charles Fréger (excusé)  
Monsieur Hervé Aguilard (excusé, pouvoir à Richard Patry)  
Monsieur Christian Clères (excusé)  
Monsieur Fabrice Chillet (excusé)  
Madame Dominique Hurier (excusée)  
Monsieur Bernard Vigier (excusé)

#### **Administrateurs – membres de droit**

Conseil Régional de Normandie représenté par Madame Nathalie Porte, Madame Emmanuelle Dormoy (excusée, pouvoir à Mme Morin Desailly), Madame Catherine Morin Desailly. Présence de Rozenn Bartra.  
Direction Régionale des Affaires Culturelles, représentée par Monsieur Jean-Paul Ollivier. Présence de Laurent Fouquet.  
Préfecture de Normandie, Madame Christine Meier (excusée).  
Ville de Rouen, Madame Christine Argelès, (excusée, pouvoir à JP Le Cozic). Présence de Violaine Talbot.  
Rectorat de l'Académie de Rouen, Madame Marion Laude, déléguée académique à l'action culturelle.  
Conseil Départemental de l'Eure, Madame Martine Saint-Laurent, conseillère départementale (excusée).

#### **Autres participants**

Madame Yasmine Lacoïnte, expert-comptable  
Madame Séverine Aubigny, commissaire à la fusion  
Monsieur Denis Darroy, directeur du Pôle Image  
Madame Annick Brunet Lefèvre, directrice adjointe  
Madame Paula da Silva, représentante du personnel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Jean-Pierre Le Cozic

#### **• Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 6 juillet 2017**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

#### **• Aides financières accordées aux œuvres cinématographiques de longue durée**

Suite au vote du dernier Conseil d'Administration adoptant les projets suivants :

« Bécassine » réalisé par Bruno Podalydès – Why Not Productions

« Poissonsexe » d'Olivier Babinet – Comme des cinémas

Le chiffrage des aides s'établit comme suit : proposition de 100 000€ pour « Bécassine » et 150 000€ pour « Poissonsexe ». Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

Par ailleurs, le producteur du court-métrage « Au poil » souhaite diminuer l'aide financière de 30 000€ qui lui a été proposée car il a reçu également le soutien d'une autre région (Aquitaine). Au regard du critère de dépenses sur le territoire normand, c'est une aide de 18 000€ qui serait proposée. Ce point est adopté à l'unanimité.

#### **• Présentation de la situation comptable au 30 juin**

Yasmine Lacoïnte, expert comptable de l'association, présente cette situation qui a servi de base à la mission du commissaire à la fusion (document joint). Cet arrêté au 30 juin présente une situation bénéficiaire du fait de plusieurs éléments : évolution du dispositif « Lycéens et apprentis au cinéma », salarié absent pendant plusieurs mois...

Cette situation comptable est arrêtée à l'unanimité des administrateurs.

#### • Arrêté du traité de fusion

Séverine Aubigny, du cabinet COGEBES, a été nommée Commissaire à la fusion pour les deux associations Pôle Image et Maison de l'Image par leur Conseil d'Administration respectif au mois de juillet. Sa mission répond au besoin d'informations de toutes les parties en présence et consiste principalement à vérifier que le patrimoine de chaque structure (apporté à Normandie Images) est correctement évalué : exhaustivité, pas de surestimations, pas de litiges en cours... et que les « contreparties morales » sont connues et acceptées par les structures absorbées et absorbante.

Ces rapports sont diffusés aux tiers : chaque traité de fusion est accompagné d'un rapport du commissaire à la fusion et font l'objet d'une publicité légale.

Pour information, le Conseil d'Administration de Normandie Images se tiendra à la mi-octobre afin d'accepter les apports de chaque structure. Jean-Pierre Le Cozic s'interroge sur ce qui pourrait éventuellement « bouger » dans ce traité ? Annick Brunet Lefèvre précise que l'apport valorisé dans le traité est celui basé sur la situation au 30 juin. Néanmoins, l'apport effectif dans les comptes de Normandie Images du patrimoine « comptable » du Pôle Image et de la Maison de l'Image sera celui déterminé sur la base des comptes au 31 décembre 2017. Suite à la lecture du traité de fusion, la DRAC relève une erreur page 2 dans l'intitulé de la Préfecture de Seine-Maritime (et non « de police ») et demande à faire évoluer le terme de « décentralisation » page 9 qui ne convient pas. Cette section de phrase peut même être enlevée.

Catherine Morin Desailly relève quant à elle une coquille dans l'orthographe de son nom page 8 .

Sous réserve des modifications évoquées, le traité de fusion est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

#### • Questions diverses

+ Denis Darroy informe les administrateurs de la poursuite d'activité de la mission photographique au sein d'une association autonome : le *Centre photographique Rouen-Normandie*. L'assemblée constitutive se tiendra le 26 septembre. Il remercie à cette occasion l'engagement des partenaires financiers : Région Normandie, DRAC et Ville de Rouen qui permettent de garantir l'avenir de cette activité.

Le contrat de Romane Janovet sera transféré directement au sein du *Centre photographique Rouen-Normandie* grâce à une convention tripartite qui est d'ailleurs évoquée dans le traité de fusion. Le contrat de prestations liant Raphaëlle Stopin et le Pôle Image s'arrête au 31 décembre 2017. La présence de cette dernière au sein de la nouvelle structure est confirmée sous une forme qui reste à définir par le CA de cette association (salariat ou prestation).

+ Après de multiples contacts menés par Véronique Garrot , le centre de recouvrement Cinéma spectacle Pôle Emploi de Nanterre a confirmé la possibilité pour une association ayant notre code NAF , de recourir à l'emploi intermittent à partir du moment où les professionnels relèvent de l'Annexe 10 (comédiens, réalisateurs...). Ce n'est plus le cas avec les professionnels de l'Annexe 8 (techniciens) par contre.

+ Annick Brunet Lefèvre présente deux adhésions récentes : celle du Musée des traditions et Arts normands ainsi que celle de la Fabrique des savoirs. Celles-ci sont jugées recevables par les administrateurs.

+ Richard Patry prend la parole, en tant que Président de Normandie Images, pour évoquer le processus de recrutement qui est en cours. Dans ce contexte, Denis Darroy quitte la salle.

Suite à l'appel à candidatures, 18 ont été réceptionnées et une liste restreinte de 4 noms a été formée. Cette sélection a été menée par le bureau de Normandie Images, la DRAC et la Région. Outre les deux directeurs des deux structures actuelles, deux personnes extérieures (deux femmes) sont en lice. Un mémoire sur le projet que chacun souhaite porter et une matrice budgétaire leur a été demandé. Le jury se réunira le Lundi 2 octobre, il sera composé de deux membres de la Région, deux pour l'Etat, deux personnalités qualifiées (extérieures à la région) et le Président de Normandie Images. Denis Darroy rejoint l'assemblée.

+ Un rappel du calendrier des réunions de CA et d'AGE est effectué

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Pierre Le Cozic lève la séance.

Fait à Rouen en 2 exemplaires originaux, le 25 octobre 2017

Le Président



Le Secrétaire

